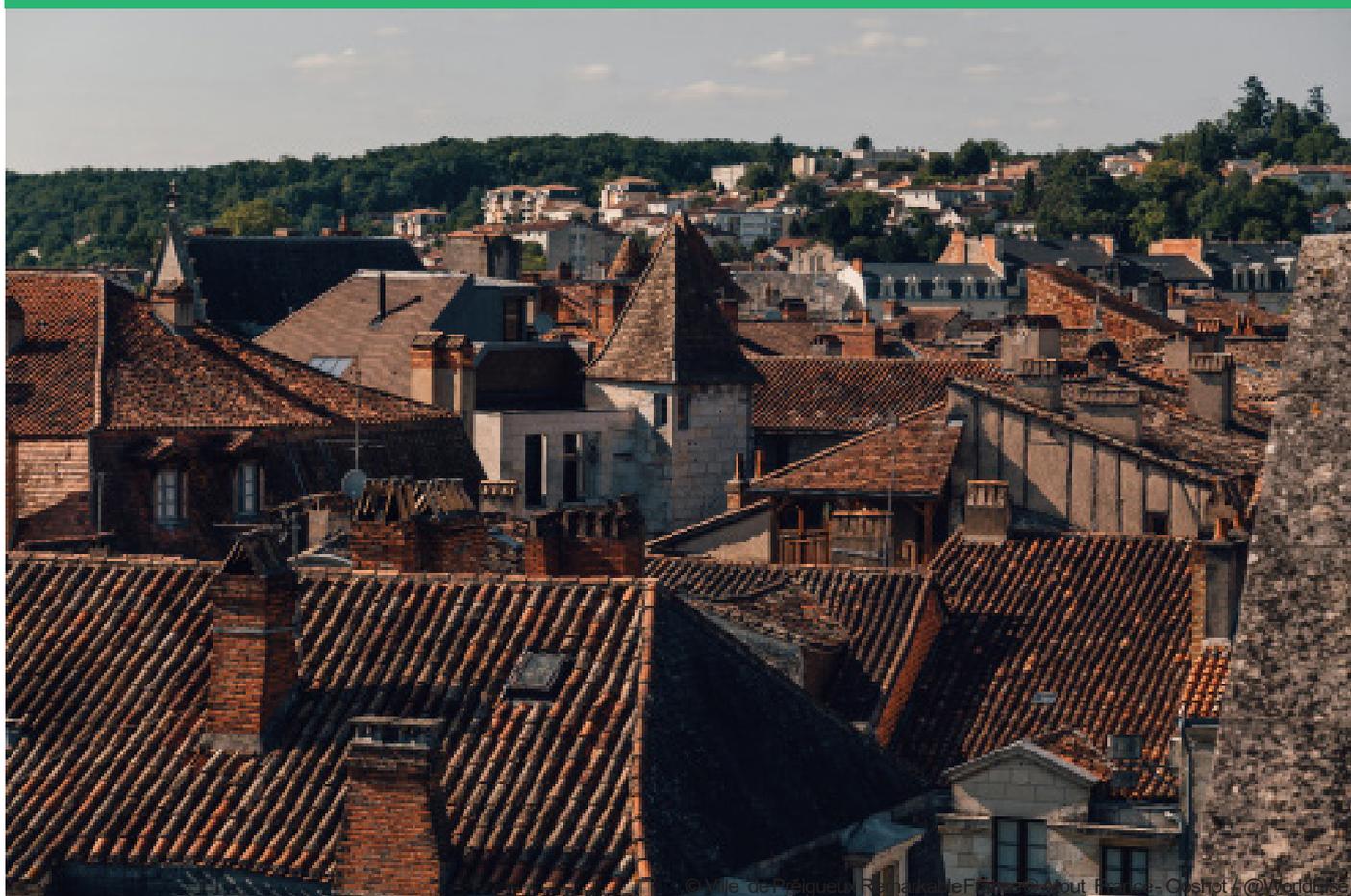


FORMATION EN LIGNE

Développement durable et
centres anciens

SITES &
-CITÉS
REMARQUABLES
FRANCE



Mardi 2 et Jeudi 4 février 2021 de 14h à 16h

Par Visioconférence

Inscriptions :

<https://www.sites-cites.fr/agenda/centres-anciens-et-dd/>

Organisé par :

Sites & Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine, 20 Cours Pasteur, 33000 Bordeaux

Tel : + 33 (0)9 72 49 97 06

Contact : reseau@sites-cites.fr

www.sites-cites.fr





DEVELOPPEMENT DURABLE ET CENTRE ANCIEN

Mardi 2 Février 2021 de 14h00 à 16h00

Jeudi 4 Février 2021 de 14h00 à 16h00

Formation

Objectifs :

Dans l'objectif de répondre aux enjeux de la transition énergétique, cette formation a pour but de proposer une approche globale de la réhabilitation d'un immeuble en centres anciens.

Publics :

Sensibilisation à la thématique en direction des équipes municipales renouvelées et des services (urbanisme, médiation) des collectivités adhérentes à Sites & Cités remarquables de France.

Programme :

- Contexte réglementaire
- Points forts et points faibles du bâti traditionnel
- Ce que nous disent les études
- Centre de Ressources pour la Réhabilitation Responsable du Bâti Ancien : une approche globale, un outil d'aide à la décision
- La Simulation Thermo Dynamique, outil d'analyse, outil d'aide à la conception

- **AGIR** : Faire une étude complémentaire aux PSMV et PVAP, présentation de l'appel à projet « 20 projets pour 2020 » et présentation d'études avant travaux
- **INCITER** : 2 exemples d'isolation par l'extérieur (Bayonne et Paris) - Comment la collectivité peut inciter/favoriser des réhabilitations « responsables »
- **TEMOIGNER** : Témoignage d'opérateur
- **LABELISER** : Label expérimental « Effinergie Patrimoine »

Intervenant :

- Jacky Cruchon, expert urbaniste, ancien directeur du service urbanisme de la ville de Bayonne
- Elodie Héberlé, responsable d'activités « Performance énergétique des bâtiments » au groupe Bâtiment du CEREMA Est

Tarifs :

- 100 euros pour les villes de moins de 7 000 habitants
- 200 euros pour les villes de plus de 7 000 habitants
- 350 euros pour les non-adhérents

Sites et Cités remarquables de France est organisme de formation.
N° de déclaration d'activité : 72640372464. Une prise en charge est possible par votre OPCA.